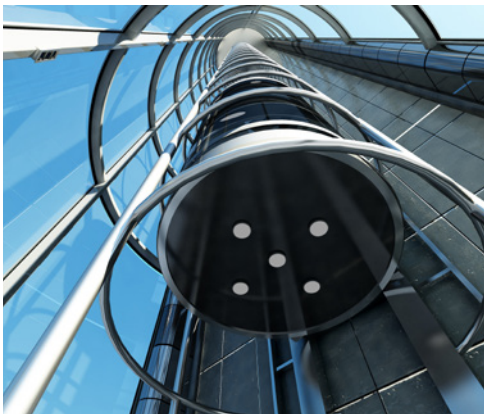

© AdobeStock.com

Rapport d'activités 2020 - Executive summary

Direction générale de la Qualité et de la Sécurité

economie

.be

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 — 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348

- 0800 120 33 (numéro gratuit)
- SPFEco
- @spfeconomie
- linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)
- instagram.com/spfeco
- youtube.com/user/SPFEconomie
- economie.fgov.be

Éditrice responsable :
Séverine Waterbley
Présidente du Comité de direction
Rue du Progrès 50 — 1210 Bruxelles

Version internet

184-21

Table des matières

Avant-propos 5

1. Notre mission au sein du SPF Economie 6

   1.1. Vision 6

   1.2. Objectifs 6

2. Aperçu de nos activités et de nos statistiques 7

   2.1. Prôner une économie durable et compétitive 7

   2.2. Garantir la sécurité des consommateurs en exerçant la surveillance dans les domaines à haut risque 11

   2.3. Installer un centre de connaissances et un « level playing field » 18

3. Nouvelles réglementations 22

4. Notre politique qualité pour mieux vous servir 23

5. Contacts et informations utiles 24

   5.1. Contacts et adresses utiles 24

   5.2. Nos implantations 26

   5.3. Suivez le SPF Economie et nos actions via les réseaux sociaux 27

   5.4. Suivez les actions du service Plateau continental sur Facebook 27

   5.5. Nos nouvelles publications en 2020 28

Liste des tableaux

Tableau 1. Campagnes proactives du marché des produits de construction 9

Tableau 2. Dossiers traités en matière de sécurité des produits en 2020 11

Tableau 3. Dossiers de sécurité des produits ouverts en 2020 à la demande des Douanes 12

Tableau 4. Notifications traitées en 2020 par le Guichet central 12

Tableau 5. Activités et contrôles dans le domaine des explosifs à usage civil et des articles pyrotechniques en 2020 14

Tableau 6. Contrôles effectués en rapport avec le stockage, le transport et la distribution 15

Tableau 7. Enquêtes sur les incidents impliquant des gaz, liés au stockage souterrain, au transport et à la distribution de gaz 16

Tableau 8. Examen de plaintes concernant le stockage souterrain, le transport et la distribution de gaz 16

Tableau 9. Aperçu global des contrôles des instruments de mesure, effectués par les services de contrôle Métrologie Nord et Sud en 2020 17

Tableau 10. Contrôles d'instruments de mesure et de produits conditionnés 18

Tableau 11. Étalonnages réalisés ces dernières années 20

Avant-propos

Chère lectrice,

Cher lecteur,

Vous trouverez ci-après le rapport d'activités de la Direction générale Qualité et Sécurité pour 2020.

L'année 2020 fut – s'il est nécessaire de le rappeler – hors du commun. L'éclatement de la crise du coronavirus a lourdement impacté notre fonctionnement. Dès lors, vous remarquerez dans le présent document bien des références y relatives.

Lors du début du premier confinement, il y a eu suspension des contrôles dans un certain nombre de secteurs. Parallèlement, un énorme besoin en contrôles des masques buccaux et en accompagnement des importateurs et des acheteurs s'est fait sentir, et ce 7 jours sur 7 dès les petites heures du matin jusqu'à tard le soir.

Le télétravail obligatoire nous a fait découvrir qu'il est également possible d'effectuer de nombreuses tâches de notre travail à distance. Non seulement la numérisation poussée de notre fonctionnement a empêché la mise à l'arrêt de celui-ci, mais en plus elle a tout simplement permis de poursuivre les activités « comme si de rien n'était ». Nos clients ont à peine ressenti l'impact sur nos prestations de service.

Je veux profiter de cet avant-propos pour mettre en lumière l'engagement et la solidarité dont font preuve nos collaborateurs. Les personnes qui ont connu une période plus calme se sont engagées à reprendre certaines tâches d'autres personnes débordées par le travail.

Les collaborateurs ne pouvant pas télétravailler ont continué à se rendre au bureau par conscience professionnelle, même si ce n'était pas toujours si évident.

Bon nombre ont presté un peu plus d'heures de télétravail que celles normalement prestées en présentiel.

Aussi, je suis très fier des performances de nos collaborateurs et les remercie pour leur engagement.

Chris Van der Cruyssen
Directeur général a.i.

1. Notre mission au sein du SPF Economie

Notre direction générale a défini sa mission sur la base de la mission et de la vision du SPF Economie. Dans nos activités quotidiennes, nous nous posons ces questions : aidons-nous les entreprises et en particulier les PME ? Protégeons-nous le consommateur ? Agissons-nous de la manière la plus efficiente et la plus efficace ?

Les entreprises doivent se conformer à la réglementation visant la protection du consommateur. Cependant nous sommes bien conscients que le risque zéro n'existe pas et que toutes les mesures réglementaires et d'exécution doivent être prises en partant du principe de proportionnalité.

La mission de notre direction générale s'énonce dès lors comme suit : « **Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif et équilibré du marché des biens et services techniques en réglementant, autorisant, appliquant, examinant et coordonnant** ».

1.1. Vision

La Direction générale de la Qualité et de la Sécurité vise à être un **partenaire fiable** pour toutes ses parties prenantes. Elle communique de façon transparente avec toutes les parties concernées. Dans ses actions, elle accorde une **attention spécifique aux consommateurs, aux entreprises et en particulier aux PME**. Ses initiatives doivent être soutenues par l'ensemble des parties intéressées et doivent être aussi simples que possible et faciles à appliquer. Ses collaborateurs excellent par leurs connaissances techniques et scientifiques. Par leur neutralité, ils sont les personnes de référence pour répondre aux questions sur l'application de la législation. Nous mettons un point d'honneur à réaliser notre travail de façon professionnelle, avec qualité et fierté. En améliorant continuellement notre système de qualité, nous contribuons à l'excellence et à l'uniformité du fonctionnement de E6 et du SPF.

1.2. Objectifs

À partir de la mission et de la vision de la direction générale, les six objectifs stratégiques suivants ont été fixés:

- Veiller à garantir un cadre réglementaire tenant compte des besoins des parties concernées, adapté à l'état actuel de la technique et permettant l'innovation.
- L'application efficace et la surveillance des réglementations de notre compétence. Grâce aux moyens disponibles, s'axer sur ces services et produits ainsi que leurs fournisseurs qui constituent le plus grand risque pour les consommateurs ou pour la concurrence loyale.
- Renforcer le rôle joué par la direction générale comme acteur central belge au sein du cadre européen des réglementations techniques.
- Briller par ses connaissances techniques et scientifiques.
- À travers la communication sur nos activités, accroître la confiance dans le marché unifié des biens et des services pour les opérateurs économiques, les utilisateurs (dont les consommateurs) et les organismes.
- Être une organisation où les collaborateurs motivés aiment travailler.

2. Aperçu de nos activités et de nos statistiques

2.1. Prôner une économie durable et compétitive

Nous soutenons les entreprises dans leur innovation visant à délivrer des produits et des services de qualité. Pour ce faire, nous utilisons des évaluations de la conformité, le transfert de connaissances et une politique de normalisation efficace et efficiente.

Accréditation des organismes d'évaluation de la conformité

BELAC, l'organisme national belge d'accréditation pour les organismes d'évaluation de la conformité, a continué de fonctionner sur une base légale et conformément aux critères reconnus aux niveaux européen et international (règlement CE 765/2008, norme ISO/IEC 17011 et les documents y associés de EA, ILAC et IAF). BELAC a ainsi maintenu son statut comme signataire des accords internationaux de reconnaissance entre les organismes d'accréditation de EA, ILAC, IAF et FALB (EMAS) et a contribué largement aux activités de ces organisations.

Le nombre total de certificats d'accréditation s'élevait à 589 à la fin de 2020. En 2020, 26 nouveaux clients ont été enregistrés, avec principalement des activités de test (37 %), d'inspection (22 %) et d'activités médicales (19 %). 22 nouveaux certificats ont été délivrés, dont 41 % en essais et 27 % en activités d'inspection. BELAC a continué à investir de manière significative dans la formation selon les besoins.

Un meilleur cadre pour les travaux de normalisation

Le SPF Economie est l'organe de tutelle du Bureau de Normalisation (NBN) à qui il verse une dotation pour la réalisation de missions d'intérêt général. Le suivi dans le cadre de la convention signée entre le NBN et le SPF Economie en 2018 permet une meilleure justification de l'utilisation des moyens alloués.

Par ailleurs, le SPF Economie a soutenu financièrement 23 projets de pré-normalisation afin de contribuer à l'élaboration de normes pour lesquelles les connaissances scientifiques devaient être développées. En outre, le système des Antennes-Normes qui sensibilisent et informent les PME en matière de normes et de normalisation fait l'objet d'une réforme approfondie en vue de mieux justifier les subsides octroyés et de répondre au plus près encore aux attentes des PME. La première phase de cette réforme qui concerne le rapportage a été mise en œuvre en 2020.

Maintien du niveau élevé du nombre de demandes d'agréations comme entrepreneur

Le nombre de demandes d'agréation comme entrepreneur a légèrement augmenté en 2020. Il s'est élevé à 3.864, soit une moyenne de 322 demandes d'avis par mois. 3.725 demandes ont été introduites par des entreprises belges et 139 par des entreprises étrangères, principalement de pays limitrophes (66 des Pays-Bas, 22 de France, 17 d'Allemagne et 6 du Luxembourg). Le nombre total d'entrepreneurs agréés est resté stable en 2020 et s'élève à 10.500.

Produits de construction : concertation constante et contrôles accrus

Le service Spécifications dans la Construction est l'autorité compétente pour la mise en œuvre du règlement (UE) n° 305/2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction.

Jusqu'à présent, le domaine d'application de près de 450 normes harmonisées a été analysé. Celles-ci ont été reprises sous 35 catégories de produits pour lesquelles près de 32 listes de produits ont été publiées sur le site internet du SPF Economie (retrouvez les listes dans la FAQ « Comment puis-je vérifier l'adéquation du produit avec le domaine d'application de la norme harmonisée ? »). Pour les 3 autres catégories de produits, aucune liste de produits n'a pu être publiée dans la mesure où il n'existe pas de normes harmonisées pour ces catégories de produits.

Le service est également chargé de la notification des organismes notifiés auprès de la Commission européenne. En 2020, un organisme, COPRO, a introduit une demande d'extension du champ d'application. Auprès de 11 organismes (AIB Vinçotte, APRAGAZ, BCCA, Vito-afdeling Certipro, GAZ.BE, INISMa, PROBETON, SGS-Cebec, VITO, WGRGENT, WTCB), une mise à jour du champ d'application a été effectuée après la publication d'une nouvelle version de la norme ou à la suite du prolongement de la durée de l'accréditation.

Le service Spécifications dans la Construction participe aussi à la surveillance du marché pour les produits de construction couverts par une spécification technique harmonisée. Il effectue des contrôles soit sur la base d'une plainte soit de manière proactive. En 2020, onze plaintes formelles ont été enregistrées : 7 cas ont pu être clôturés par un échange de courriers ou après une visite sur place et 4 cas sont encore en cours de traitement. Les campagnes proactives de surveillance du marché illustrent la manière dont la réglementation est respectée dans certains secteurs. Au total, 199 entreprises ont été visitées.

Tableau 1. Campagnes proactives du marché des produits de construction

Contrôles proactifs	Nombre
Détecteurs de fumée	51
Câbles électriques	34
Appareils de chauffage individuels	17
Structures portantes	47
Revêtements de sol	65
Pierres naturelles	54
Membranes EPDM	34
Façade : éléments d'isolation	58
Verre (EN 1279-5)	10
Façade : éléments de bardage	44
Systèmes de détection et d'alarme incendie	1
Préparations et mélanges art 31 et 33 Reach	79
Contrôles réactifs	5
Analyse du marché – Codes de produits(*)	60

(*) L'analyse du marché en vue d'élaborer les listes des normes harmonisées par domaine de produits publiées sur le site Internet du SPF Economie.
Source : SPF Economie.

Au total, nous comptabilisons :

- 199 établissements visités ;
- 127 jours/hommes prestés.

La prime d'innovation, un soutien aux processus innovants

La prime d'innovation permet aux entreprises de récompenser leurs travailleurs créatifs au moyen d'une prime complètement exonérée fiscalement et de charges sociales. Le SPF Economie valide les demandes des entreprises quant au caractère innovant des projets. En 2020, le SPF Economie a réalisé 1.684 évaluations de demandes dans un délai moyen inférieur à cinq jours ouvrables et en a validé près de 95 % dont 15 % moyennant des compléments d'information. En 2020, plus de 300 entreprises innovantes ont bénéficié de l'exonération des primes d'innovation.

Optimisation de la surveillance de l'extraction de sable en mer du Nord

En 2020, la nouvelle surface de référence a été approuvée pour la limite verticale de l'extraction de sable dans chacun des secteurs d'extraction. Cette surface de référence est basée sur des critères scientifiques (géologie et bathymétrie) et a été validée par un rapport sur l'impact au niveau de la sécurité côtière. Cette zone de référence combine la gestion durable de la matière première et la limitation de l'impact environnemental de l'extraction de sable sur les habitats marins, conformément à la réglementation en vigueur. Le nouveau niveau de référence est entré en vigueur le 1er janvier 2021. Sur la base de cette nouvelle référence, des sous-zones ont été délimitées dans les zones d'extraction dans lesquelles l'exploitation minière est interdite en 2021.

Pour plus d'informations, consultez la page sur les activités du service Plateau continental.

Services de confiance électroniques

En ce qui concerne les prestataires de services électroniques, il ne s'agit pas seulement de contrôler, mais surtout de guider les entreprises à travers un labyrinthe de règles et de procédures complexes. C'est le rôle de la cellule « Digital Trust » du service Réglementation Métrologie, désigné comme organisme de contrôle pour exercer la surveillance sur les services de confiance et les prestataires de services numériques en Belgique, afin de garantir l'intégrité et l'origine des données électroniques. Le règlement eIDAS est entré en vigueur le 1er juillet 2016 et la cellule Digital Trust a depuis lors fourni un énorme effort en vue d'informer et d'accompagner les parties concernées à ce niveau.

2.2. Garantir la sécurité des consommateurs en exerçant la surveillance dans les domaines à haut risque

Campagnes de contrôle : la sécurité des enfants, des articles de loisirs, des ascenseurs et des feux d'artifice comme principales préoccupations en 2020

Afin de garantir la sécurité des utilisateurs, tout en veillant à une concurrence loyale entre les opérateurs économiques, nous menons chaque année des campagnes de contrôle de façon proactive. Outre nos campagnes nationales, nous participons aussi à des campagnes de surveillance européennes afin de contrôler un plus grand segment du marché.

En 2020, la sécurité des feux d'artifice, des enfants et des loisirs était l'une des priorités. Le service Sécurité a été actif dans les campagnes de contrôle des feux d'artifice, points d'ancrage, gants de travail, siphons culinaires, sièges de vélo pour enfants, batteries, moyens de transport personnel (motorisés), jouets (drones jouets, peluches douces et jouets slimes).

La sécurité des ascenseurs reste également une priorité. La campagne de contrôle de modernisation des ascenseurs continue d'exercer un effet favorable sur la sécurité des ascenseurs visés. Par ailleurs, nos services ont répondu à 247 questions de propriétaires, de gestionnaires et d'entreprises sur ce thème.

En 2020, nous avons traité au total 1.674 dossiers relatifs à la sécurité des produits. 1.081 d'entre eux ont été ouverts à la suite d'une demande d'avis des Douanes. Plus de la moitié (688) de ces dossiers concernaient des masques buccaux (masques buccaux EPI, masques buccaux médicaux ou masques de confort).

Tableau 2. Dossiers traités en matière de sécurité des produits en 2020

Réglementation	**Nombre de dossiers**
Sécurité générale des produits	336
Équipements sous pression	23
Produits d'apparence équivoque	4
Nouveaux ascenseurs	13
Machines	205
Équipements de protection individuelle	766
Articles pyrotechniques	68
Jouets	231
Équipements d'aire de jeux	8
Aérosols	22
Autres	18
Total	**1.674**

Source : SPF Economie

Tableau 3. Dossiers de sécurité des produits ouverts en 2020 à la demande des Douanes

Réglementation	Nombre de dossiers Douanes
Équipements de protection individuelle	504
Jouets	163
Machines	139
Sécurité générale des produits	253
Autres	22
Total	**1.081**

Source : SPF Economie.

Le Guichet central pour les produits surveille les produits dangereux. Les producteurs et les distributeurs ont l'obligation de l'informer immédiatement, par e-mail ou via le European Business Alert Gateway[1], quand ils disposent d'informations sur la dangerosité des produits ou services qu'ils ont mis sur le marché. Ils doivent également l'aviser d'un accident occasionné par un produit ou service dangereux. Le Guichet central reçoit aussi des plaintes relatives à un produit dangereux des consommateurs/utilisateurs. Il est également le point de contact belge pour le Rapid Alert System, le système européen d'échange d'informations sur les produits présentant un risque grave.

Tableau 4. Notifications traitées en 2020 par le Guichet central

		Sécurité	Mobilité	Énergie	Santé publique	Explosifs	Produits de construction	Total	*Belgique*	Douane
RAPEX	**Art. 12***	706	481	270	454	21	0	1.932	*113*	908
	Art. 11*	76	0	33	17	2	0	128	*1*	77
	Pour info	134	3	27	20	0	0	184	*1*	98
Plaintes		20	0	7	5	0	0	32		0
Rappels		107	134	36	10	0	4	291		0
Total		1.043	618	373	506	23	4	**2.567**	*115*	1.083
Nombre total de notifications:										
Nombre total de Rapex:								**2.278**		

* Art. 11 et art. 12 de la directive relative à la sécurité générale des produits (2001/95/CE) : art. 12 : risque grave / art. 11 : pas de risque grave / pour info : pas de risque constaté mais information défectueuse.
Source : SPF Economie.

1 Plateforme en ligne où les producteurs peuvent notifier aux autorités de tous les États membres les mesures volontaires qu'ils ont prises par rapport à un produit dangereux.

Crise du coronavirus

Task Force

Le Ministre De Backer a été nommé à la tête d'une task force chargée de la gestion des équipements de protection individuelle, des dispositifs médicaux et des médicaments. Le but était de gérer les réserves stratégiques et d'éviter les pénuries. Cette task force cherchait entre autres les masques de protection respiratoire, les gants, les tabliers, les lunettes de sécurité et les écrans faciaux. Depuis le 13 mars 2020, 746 avis techniques sur la conformité documentaire de ces produits ont été remis à l'équipe d'achat central de la task force.

Surveillance du marché

Dans la période initiale de la crise du coronavirus, il y avait une énorme pénurie de masques de protection respiratoire (en particulier du type FFP2). La recommandation de la Commission européenne du 13 mars 2020 relative aux procédures d'évaluation de la conformité et de surveillance du marché dans le contexte de la menace que représente le Covid-19, les autorités de surveillance de marché conseillaient de « se tourner en premier lieu vers les équipements de protection individuelle (EPI) qui ne satisfont pas aux prescriptions et qui entraînent des risques graves pour la santé et la sécurité des utilisateurs visés », mais aussi « d'évaluer également les EPI qui ne sont pas pourvus du marquage CE, si l'on garantit que de tels produits ne soient mis à disposition que des travailleurs de la santé durant la crise sanitaire actuelle ».

Une limitation plus poussée sur la vente des masques FPP2 a été définie dans l'arrêté ministériel du 23 mars 2020 portant des mesures particulières dans le cadre de la pandémie de SRAS-CoV-2 basées sur le livre XVIII du Code de droit économique, article 3. Bien vite, il est apparu que d'énormes quantités de masques de protection respiratoire en Belgique (et en Europe) dont la conformité aux normes et législations européennes ne pouvait être démontrée ont été importées. De tels masques n'auraient normalement jamais été autorisés, parce que la santé de l'utilisateur ne peut pas être garantie. Pour faire face à la situation d'urgence et réduire les importantes pénuries en masques de protection individuelle, le gouvernement (sur la base de la recommandation européenne) a décidé que de tels masques peuvent être soumis à un protocole de test simplifié qui n'évalue qu'un certain nombre limité d'exigences essentielles : « l'Alternative Test Protocol (ATP). Ici, la « PFM: Penetration of filter Material » (la mesure de perméabilité du tissu utilisé) et la « TIL: Total Inward Leakage » (le degré d'occlusion du visage par le masque) ont été testées. En fonction de ces résultats de test, les masques ont été autorisés ou non et des avertissements supplémentaires destinés à l'utilisateur final ont été prévus.

La réalisation de ces contrôles s'effectuait en étroite coopération entre le SPF Economie, l'Administration générale des Douanes et Accises du SPF Finances, le ministère de la Défense, le SPF Santé publique, l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé et divers laboratoires belges. Le SPF Economie et les Douanes ont prévu en particulier un contrôle conjoint permanent dans les aéroports de Zaventem et de Bierset.

Les fabricants et importateurs, pouvaient retrouver toutes les informations et clarifications nécessaires sur ces procédures et leurs obligations et possibilités sur une page web du SPF Economie spécialement aménagée à cet effet. Ainsi, 504 dossiers ont été traités, pour un total estimé de 277 millions de masques. Parmi ceux-ci, seuls 14 millions ont obtenu un résultat ATP complètement satisfaisant.

Surveillance du marché des services

Les contrôles de routine suivants ont été effectués :

- 363 aires de jeux ;
- 7 parcs d'attractions ;
- 7 attractions foraines ;
- 14 divertissements actifs et extrêmes.

En outre, 58 plaintes et notifications ont été examinées. Ces plaintes concernaient entre autres la sécurité des aires de jeux, des divertissements actifs et des ascenseurs. Finalement, 25 notifications d'accidents et d'incidents ont été analysées.

Explosifs et gaz : utilisation et transport en toute sécurité

Explosifs

Tableau 5. Activités et contrôles dans le domaine des explosifs à usage civil et des articles pyrotechniques en 2020

Description	Nombre
Plaintes Enquêtes incidents, accidents	3
Réceptions de mise en service de dépôts (vérification art. 27 avant mise en service)	11
Contrôles de routine des dépôts de feux d'artifice	159
Contrôles de routine des dépôts d'explosifs	149
Contrôle des véhicules ADR	327
Contrôles du lancement des artifices de spectacle	1
Contrôles du tir d'explosifs dans les carrières	54
Contrôles du tir d'explosifs à l'exception des carrières (minières…)	7
Inspections Seveso	8
Dossiers transbordements	20
Examens chauffeurs ADR (dont beaucoup de la Défense)	67
Tests convoyeurs assermentés	24
Tests chefs mineurs (carrières)	16
Autorisations, dérogations	2
Approbation des produits	2
Transport	21

Source : SPF Economie

La production, le stockage, la vente, le transport et l'utilisation des explosifs font l'objet d'un encadrement légal et d'une surveillance. En 2020, la division Sécurité a délivré 525 autorisations nationales et 86 autorisations européennes pour le transport des explosifs et elle a réalisé des contrôles techniques sur les véhicules transportant ces produits.

90 avis techniques ont été envoyés à des autorités locales qui délivrent des autorisations à des fabricants d'explosifs et à des opérateurs économiques qui voulaient stocker des explosifs, des munitions et des feux d'artifice (dépôts A, B, C, D, E, F, G). 31 explosifs ont fait l'objet d'une agréation.

Le nouveau projet de réglementation concernant la fabrication, le stockage, le transport, la cession et l'emploi est basé sur le principe de la « nouvelle approche ». En 2020, le projet d'arrêté royal concernant le stockage, la fabrication, le transport, la cession et l'emploi des explosifs et quatre projets d'arrêtés ministériels pris en exécution du projet d'arrêté royal ont été finalisés. Les arrêtés ministériels concernent la liste et la classification des établissements, la liste et la classification des transports, la liste des transports par route ou par chemin de fer qui sont dispensés de la présence d'un convoyeur à bord et la liste des explosifs et leurs quantités qu'un particulier peut détenir, stocker, transporter et employer librement. L'ensemble de ce projet a été notifié à la Commission européenne dans le cadre de la directive 2015/1535 et soumis à la demande d'avis au Conseil d'État.

Le SPF Economie a prélevé des échantillons des artifices de joie estampillés CE de catégorie F2 sur le marché belge à des fins de contrôle. Il s'agissait d'articles stockés dans des dépôts de vente en gros en novembre 2020. Le rapport de contrôle est disponible sur le site web du SPF Economie.

38 contrôles de ventes sur Internet ont été réalisés. Les contrôles se sont particulièrement concentrés sur les ventes sur les réseaux sociaux et les sites de vente entre particuliers, tels que 2ème-main.be, Marketplace, E-Bay afin d'endiguer la vente illégale.

Au total, 84 magasins de feux d'artifice ont été contrôlés. 11 d'entre eux étaient en défaut. Les trois principaux types d'infractions constatés sont : vente sans licence, dépassement de la capacité de stockage et emplacement de stockage non conforme aux exigences techniques. Six saisies ont été effectuées pour environ 62 kg de NEQ. Pour ces dossiers, des rapports ont été établis pour les parquets respectifs.

De plus, nos services ont été sollicités pour prendre en charge diverses saisies effectuées par les forces de l'ordre. Pour toutes ces saisies, les marchandises ont été reconditionnées, inventoriées et transférées vers des zones de stockage désignées.

Gaz

La Direction générale de la Qualité et de la Sécurité veille à la sécurité publique dans le cadre du stockage souterrain, du transport par canalisations et de la distribution de gaz.

Tableau 6. Contrôles effectués en rapport avec le stockage, le transport et la distribution

Type de contrôle	Nombre
Stockage souterrain de gaz	1
Transport de gaz par canalisations	72
Distribution de gaz par canalisations	308
Chantiers tiers	233
Total	**614**

Source : SPF Economie.

Tableau 7. Enquêtes sur les incidents impliquant des gaz, liés au stockage souterrain, au transport et à la distribution de gaz

Type	Nombre
Stockage souterrain de gaz	1
Transport de gaz par canalisations	1
Distribution de gaz par canalisations	55
Total	**57**

Source : SPF Economie.

Tableau 8. Examen de plaintes concernant le stockage souterrain, le transport et la distribution de gaz

Type	Nombre
Stockage souterrain de gaz	0
Transport de gaz par canalisations	11
Distribution de gaz par canalisations	1
Total	**12**

Source : SPF Economie.

Contrôles de routine et campagnes de contrôle de la division métrologie

La division Métrologie est chargée de la surveillance des instruments de mesure et des produits conditionnés (entre autres les préemballages). Les services de contrôle de la division Métrologie ont obtenu l'accréditation ISO/IEC 17020 comme organisme de contrôle, en 2016, pour le contrôle des instruments de pesage à fonctionnement automatique et non automatique, en 2017 pour les vérifications des pompes à carburant et en 2019 pour les contrôles de la masse des préemballages.

En 2020, ses services ont contrôlé 3.594 instruments de pesage à fonctionnement non automatiques (balances), 1.276 instruments de pesage à fonctionnement automatique et 4.454 pompes à carburant (essence/diesel/gasoil). Un nombre limité d'instruments a été mis hors service.

Tableau 9. Aperçu global des contrôles des instruments de mesure, effectués par les services de contrôle Métrologie Nord et Sud en 2020

	Type de contrôle							Résultat du contrôle				
	Contrôle administratif	Contrôle technique à l'initiative de la Métrologie	Contrôle technique à la demande du client	Vérification primitive	Vérification périodique	Surveillance	Total général	Conforme	Rejeté	Décision reportée	Avertissement	Transaction ou pro justitia
Poids M1	0	0	0	553	6.962	0	7.515	7.515	0	0	0	0
Masses	0	0	0	2	854	0	856	856	0	0	0	0
Compteurs d'eau	0	0	263	0	6.161	0	6.424	6.350	74	0	0	0
Compteurs de gaz	0	0	12	0	0	0	12	12	0	0	0	0
Jaugeurs automatiques	12	0	0	0	0	0	12	12	0	0	0	0
Réservoirs de stockage fixes	23	0	0	100	189	0	312	312	0	0	0	0
Pompes pour GNC	16	0	0	40	244	0	300	297	0	2	1	0
Pompes pour LPG	5	0	0	0	0	0	5	4	0	0	1	0
Pompes deux-temps	11	2	0	0	23	0	36	36	0	0	0	0
Pompes à carburant (essence/diesel/gasoil)	3.902	552	0	0	0	0	4.454	3.966	56	0	328	104
Équipements de mesurage sur camions citernes	1	0	0	3	30	0	34	34	0	0	0	0
Jaugeurs sur camions citernes	0	0	0	0	175	0	175	175	0	0	0	0
Pompes additives sur camions citernes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Stations de chargement pour liquides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de pesage à fonctionnement non automatique	3.117	477	0	0	0	0	3.594	2.485	46	24	999	40
Instruments de pesage à fonctionnement automatique	521	31	0	0	724	0	1.276	1.187	30	15	44	0
Total général	**7.608**	**1.062**	**275**	**698**	**15.362**	**0**	**25.005**	**23.241**	**206**	**41**	**1.373**	**144**

Source : SPF Economie.

Outre les opérations de vérification et les contrôles de routine, la division Métrologie a réalisé cinq campagnes de contrôle spécifiques sur le contenu des produits préemballés et sur les instruments de mesure :

1. les instruments de pesage non automatiques utilisés dans les magasins pour la vente de produits en vrac ;
2. les balances chez les pharmaciens ;
3. Les pompes LPG dans les stations d'essence ;
4. Les denrées pré-emballées conditionnées en fonction d'un poids variable ;
5. Les préemballages de bière en bouteille ou en cannette.

Tableau 10. Contrôles d'instruments de mesure et de produits conditionnés

Type	Nombre de contrôles
Poids et masses	8.371
Compteurs d'eau	6.424
Compteurs de gaz	12
Jaugeurs automatiques	12
Réservoirs de stockage fixes	312
Pompes pour GNC	300
Pompes pour LPG	5
Pompes deux-temps	36
Pompes à carburant (essence/diesel/gasoil)	4.454
Équipements de mesurage et pompes additives sur camions citernes	175
Stations de chargement pour liquides	0
Instruments de pesage à fonctionnement non automatique	3.594
Instrument de pesage à fonctionnement automatique	1.276
Taximètres	18
Lots de biens préconditionnés	304

Source : SPF Economie.

2.3. Installer un centre de connaissances et un « level playing field »

Développement d'un centre de connaissances pour la métrologie

La Direction générale de la Qualité et de la Sécurité a décidé de structurer ses activités de recherche et développement dans le cadre d'une plateforme scientifique.

Les services Étalons nationaux et Plateau continental ont participé aux activités du réseau européen de métrologie (EMN – European Metrology Network) dédié au climat et à l'océan. Les scientifiques des deux services collaborent à la définition de la stratégie de recherche européenne pour assurer la confiance dans la qualité des mesures environnementales. L'accent est mis sur les mesures de température météo-climatiques in-situ et l'exploitation des données acoustiques en milieu marin pour évaluer les impacts des activités humaines.

En 2020, les services Étalons nationaux et Plateau continental ont participé en tant qu'experts aux ateliers EMN pour identifier les besoins métrologiques, permettant ainsi de définir l'ordre du jour de l'étude de la recherche à venir. En juin 2020, nous avons également participé au débat parlementaire EU « How can R&I accelerate the green transition to a climate neutral economy? ».

En 2020, la Commission européenne a publié le document stratégique « Shaping Europe's digital future », aligné sur la stratégie de l'industrie européenne, la stratégie des données et le Livre blanc sur l'intelligence artificielle (tous publiés en 2020). Les principaux objectifs sont une technologie au service des personnes, une économie juste et compétitive et une société ouverte, démocratique et durable. Selon la vision de la Commission européenne, cela passe par une transformation numérique (complète) des processus existants et établis et par la sécurisation et le renforcement du leadership numérique européen. Dans le contexte de la transition numérique, la métrologie doit mettre en place de nouveaux outils pour garantir la qualité et la traçabilité des mesures en Belgique en collaboration avec les autres pays européens.

Nous avons participé activement aux groupes de travails et workshops autour de la stratégie digitale harmonisée pour la métrologie organisée par Euramet en 2020.

Les deux axes prioritaires sont :

- L'harmonisation et l'implémentation de certificats d'étalonnages digitaux en collaboration étroite avec les stakeholders de la métrologie, laboratoires et industries ;
- La contribution à l'effort général européen pour l'open data dans la science et la recherche.

Activités d'étalonnage

Le service Étalons nationaux a proposé des étalonnages dans les domaines suivants :

- la nanométrologie ;
- la métrologie dimensionnelle ;
- les mesures électriques ;
- les masses ;
- les volumes ;
- la thermométrie ;
- le temps et les fréquences.

Le nombre de certificats d'étalonnage a diminué environ de moitié par rapport à l'année précédente. La quantité d'objets étalonnés et le nombre de résultats délivrés n'ont toutefois baissé que d'environ 20 %. En comparaison avec 2019, il y a plus de résultats par certificat. La réduction s'explique presque complètement par la situation du Covid.

Tableau 11. Étalonnages réalisés ces dernières années

	2017	2018	2019	2020
Nombre de certificats d'étalonnage délivrés	274	294	392	209
Nombre d'objets étalonnés	1.205	891	1.529	1.208
Nombre de résultats d'étalonnage	2.411	1.679	2.786	2.255

Source : SPF Economie.

Le service Étalons nationaux gère et coordonne le réseau Belmet. Il s'agit du réseau de laboratoires de métrologie qui réalisent les étalons de mesure primaires et qui assurent la traçabilité des unités de mesure pour lesquelles le service Étalons nationaux ne dispose pas d'infrastructures nécessaires. Les laboratoires doivent posséder une accréditation ISO/IEC 17025 pour ces possibilités et satisfaire à des exigences supplémentaires. Les agréments ont une validité de trois ans et sont renouvelables.

En 2020, les spécialistes de ce service ont réalisé une dizaine d'audits techniques pour BELAC.

En 2020, dans le cadre de notre accréditation ISO/IEC 17025, nous avons fourni beaucoup d'efforts pour répondre aux différentes demandes de la norme (analyse des risques et des opportunités, programme d'audits internes, nouvelle procédure concernant l'arrondi des résultats de mesure et des incertitudes, etc.).

La cleanroom du service a été aménagée pour accueillir de l'AFM métrologique, après les derniers développements réalisés sur ce dernier par le VSL.

L'automatisation de l'équipement du laboratoire Temps et fréquence a été poursuivie afin que notre temps légal belge, UTC (SMD), puisse être assuré sans intervention permanente dans le laboratoire même. Les initiatives légales et techniques nécessaires ont été prises pour pouvoir mettre à disposition la référence TUC en Belgique.

Le 11 juin 2018, le Parlement fédéral a adopté la loi instaurant le Temps Universel Coordonné (UTC) comme base de l'heure légale en Belgique. Le service Étalons nationaux a ensuite pris l'initiative d'exécuter l'article 4 de la loi susmentionnée via un arrêté royal, lequel reconnaît le service Étalons nationaux et l'Observatoire royal de Belgique compétents pour la réalisation physique et la diffusion de l'UTC en Belgique. L'arrêté royal devrait paraître au Moniteur belge en 2021.

L'incertitude de mesure pour les étalonnages de masses de 50 kg à 1.000 kg a été réduite. À présent, les masses peuvent être étalonnées dans le domaine de la classe F2.

Les travaux d'amélioration de l'infrastructure du laboratoire pour l'étalonnage de masses de 20 kg à 5.000 kg se sont poursuivis en étant combinés avec les adaptations de l'infrastructure d'étalonnage de volume (récipients de mesure et jauges de vérification). Un nouveau comparateur de masses automatique de 5 kg à 20 kg a été mis en service.

Les étalonnages des thermomètres, des références de la température et des étalons primaires de tension de courant continu avec l'étalon Josephson sont proposés lors de campagnes d'étalonnage au lieu de les proposer continuellement. L'objectif est d'optimaliser le flux de travail et le prix de revient.

Dans le cas de la métrologie dimensionnelle, le développement de la technique de séparation des erreurs pour les mesures d'écart de la rondeur et de l'étalonnage de la marche moyenne (pitch) des nanogratings (étalons de transfert pour AFM, STM, ...) par une technique de diffraction a été élaborée. Le but est de pouvoir le proposer en 2021 ou 2022 sous l'accréditation selon la norme ISO/IEC17025 avec une incertitude de mesure dans l'ordre de grandeur de 10 à 20 nanomètres pour l'écart de rondeur et de 0,05 nanomètres pour la marche moyenne de nanogratings. Ce dernier type d'étalonnage sera combiné avec des mesures sur notre microscope métrologique à force atomique afin de caractériser ainsi complètement les gratings.

Collaborations internationales

La section Masse a participé en 2020 à une mesure comparative de poids de 1 mg jusqu'à 10 kg compris, entre laboratoires d'étalonnage, organisée par CT2M – Centre Technologique Méditerranéen de Métrologie (France).

Dans le cadre du programme européen EMPIR faisant partie de la stratégie Horizon 2020 de l'Union européenne le service Étalons nationaux a participé en 2020 aux projets suivants :

- 17NRM05 EMUE : Développement d›exemples de calcul d›incertitude de mesure pour inclusion dans le GUM (Guide for Uncertainty of Measurement) ;
- 17NRM04 NPSize : Progrès dans le domaine de la normalisation pour établir une chaîne de mesures traçables de la taille des nanoparticules ;
- 18NRM03 INCIPIT : Élaboration de méthodes et de procédures d'étalonnage pour de nouvelles techniques de mesure des précipitations atmosphériques ;
- 18NET04 ForClimateOcean : Soutien à un réseau européen de métrologie pour l'observation du climat et des océans ;
- 19RPT02 RealMass : Améliorer la réalisation de l'échelle de masse.

Le laboratoire partage également son expertise dans le domaine de la normalisation au niveau international : participation aux ISO/TC 012 (Quantities and units), ISO/TC 201/SC9 (microscopie par sonde à balayage), ISO/TC 229 (nanotechnologies), CEN/TC 352 (nanotechnologies), ISO/AWI 56001 (Innovation management), ISO/TC 146/SC5 (Meteorology), et dans le Working Party on Manufactured Nanomaterials de l'OCDE.

3. Nouvelles réglementations

En 2020, la réglementation a été peu modifiée. On peut néanmoins souligner la modification des unités de mesure légales afin de les adapter aux nouvelles unités adoptées au niveau international et qui sont basées sur des valeurs fixes de certaines constantes naturelles (arrêté royal du 6 mai 2020). En ce qui concerne l'extraction du sable dans les espaces marins belges, l'arrêté ministériel du 28 septembre 2020 fixe sur des cartes les profondeurs maximales d'extraction scientifiquement justifiées pour les zones de contrôle d'extraction de sable dans les espaces marins belges.

Divers projets de réglementation sont en cours d'élaboration, notamment en ce qui concerne le Banc d'épreuves des armes à feu ou les produits explosifs.

Métrologie

Arrêté royal du 6 mai 2020 fixant les unités de mesure légales et les étalons et les mesures nécessaires à la reproduction de ces unités et modifiant l'article VIII.35 du Code de droit économique.

Sable – Mer du Nord

Arrêté royal du 28 septembre 2020 relatif à l'établissement des profondeurs d'exploitation maximales pour l'exploitation de sable et gravier dans les espaces marins belges.

Arrêté ministériel du 22 décembre 2020 modifiant l'arrêté ministériel du 30 juin 2015 désignant les fonctionnaires chargés de la surveillance de l'application de diverses réglementations concernant des activités dans les espaces marins sous juridiction de la Belgique.

4. Notre politique qualité pour mieux vous servir

La politique qualité au sein d'une organisation ne peut être efficace que si le management la défend et la soutient pleinement et s'il engage les moyens nécessaires.

La Direction générale de la Qualité et de la Sécurité est axée sur **quatre normes qualité : ISO 9001:2015, ISO/IEC 17025:2017 et ISO/IEC 17020:2012, ISO/IEC 17011**. L'application de ces normes ne constitue pas un objectif en soi mais bien un moyen de démontrer que l'output de notre direction générale soutient pleinement sa mission.

Tous les processus sont construits de manière aussi simple que possible et sont optimisés dans la mesure du possible. Les objectifs sont définis dans le plan de management et le plan opérationnel du directeur général ; ils sont traduits en objectifs par division et par service.

Chaque année, avant la mi-février, une revue de direction a lieu au niveau le plus élevé et ensuite au niveau des services. Au cours de cette revue, ce qui a été fait, ce qui peut être amélioré et ce qui se fera est soumis à une évaluation critique. L'objectif est d'arriver à terme à un système de management intégré qui pourra non seulement servir d'exemple pour les autres directions générales du SPF mais aussi pour d'autres organisations publiques. De cette manière, nous pourrons démontrer notre plus-value pour les entreprises et les consommateurs, tout en faisant preuve de professionnalisme et en respectant les valeurs de notre SPF, à savoir « À votre service », « Respect », « Forts ensemble », « Excellence » et « Durabilité ».

Audits internes

Les audits internes sont effectués pour contrôler le bon fonctionnement du système qualité et améliorer son efficacité. Ces audits internes, imposés par les quatre normes, jouent un rôle important dans le cadre du contrôle interne (déontologie, audit interne et contrôle budgétaire).

Tous les services font l'objet d'un audit interne annuel pour leurs activités. Lors de chaque audit, plusieurs activités sont évaluées complètement pour que les améliorations fondamentales puissent être réalisées sur une base sérieuse. Afin d'augmenter le rythme de ces audits internes et leur impartialité, la direction générale fait appel, depuis 2015, à des auditeurs extérieurs à l'administration et organise une session de formation pour les membres de son personnel intéressés.

À cause de la crise du coronavirus, seulement 9 jours d'audits internes selon les différentes normes ont été prestés en 2020. En outre, des audits externes ont eu lieu pour les différentes normes, notre certification et notre accréditation ont ainsi été confirmées voire étendues.

En 2020, les audits internes et externes ont mis en évidence 98 constats : 45 non-conformités dont 19 n'avaient pas été réglées au 31 décembre 2020. Nous faisons le nécessaire pour y remédier dès que possible.

5. Contacts et informations utiles

5.1. Contacts et adresses utiles

Belspoc

Compétences : Belspoc est le point de contact belge unique et créé dans le cadre de systèmes d'échange d'informations établis par des réglementations européennes pour faciliter le fonctionnement du marché intérieur. Il intervient dans la notification des organismes d'évaluation de la conformité et des projets de règles techniques nationales, dans les échanges entre des producteurs étrangers et des autorités belges via les Points de Contact Produits et encore dans le transfert d'informations sur des produits dangereux.

Tél. : 02 277 53 36 – E-mail : belspoc@economie.fgov.be

Service Réglementation Sécurité

Compétences : prescriptions générales de sécurité auxquelles doivent répondre les produits et les services reprises dans le Code de droit économique, livre IX, guichet central des produits, RAPEX, explosifs et artifices, etc.

Tél. : 02 277 76 99 – E-mail : ensure@economie.fgov.be

Produits de construction

Compétences : surveiller le marché des produits de construction et des organismes notifiés du secteur, suivre et réglementer les spécifications techniques, apporter le point de vue belge au plan international, etc.

E-mail : bocova@economie.fgov.be

Agréation des entrepreneurs dans la construction

Compétences : appliquer la réglementation concernant l'agréation des entrepreneurs, suivre son application (enquêtes financières, dépistages de faillite, ...), informer les secteurs, etc.

E-mail : agreation.entrepreneurs@economie.fgov.be

BELAC – Organisme belge d'accréditation

Compétences : accréditer tous les types d'organismes d'évaluation de la conformité, développer et maintenir l'outil accréditation pour tous les secteurs technologiques demandeurs, avec une attention particulière pour le soutien à l'innovation, veiller à ce que les organismes qui délivrent des services comme des essais, des étalonnages, des inspections et des certifications aient la compétence requise pour leurs activités.

Tél. : 02 277 54 34 – E-mail : belac@economie.fgov.be

Normalisation et Compétitivité

Compétences : développer et soutenir les activités menées en faveur des entreprises dans les domaines de la normalisation et de la protection de la propriété intellectuelle par les Centres collectifs, les Antennes-Normes et les Cellules-Brevets, attribuer la prime d'innovation, gérer pour la Belgique les systèmes européens de notification de réglementations techniques et d'organismes d'évaluation de la conformité, etc.

Tél. : 02 277 82 20 – E-mail : norcom@economie.fgov.be

Service Plateau continental

Compétences : le Service Plateau continental est responsable de l'exploitation de sable et de gravier dans la partie belge de la mer du Nord. Ses principales tâches sont l'attribution des autorisations de concession, la gestion des concessions d'exploitation, le contrôle de l'exploitation de sable, la cartographie des zones, etc.

Tél. : 02 277 72 77 – E-mail : copco@economie.fgov.be

Métrologie - Étalons nationaux

Compétences : étalons nationaux de mesure, métrologie, programmes de recherche européens en métrologie (EMPIR et Euramet), nanométrologie, contrôles, etc.

Étalons nationaux : metrology.scientific@economie.fgov.be

Réglementation métrologique : metrology.regulation@economie.fgov.be

Certification électronique

Compétences : surveillance pour les prestataires de services de confiance électroniques en vue de renforcer la confiance des utilisateurs de tels services.

E-mail : be.sign@economie.fgov.be

5.2. Nos implantations

La Direction générale de la Qualité et de la Sécurité dispose de **huit implantations** :

❶ Bruxelles (administration centrale)
North Gate III
Boulevard Roi Albert II 16
1000 Bruxelles

❷ Anvers
Theaterbuilding
Italiëlei 124 – bus 85
2000 Antwerpen

❸ Gand
Zuiderpoort Office Park
Gaston Crommenlaan 6
9050 Gent

❹ Hasselt
AC Verwilghen
Voorstraat 43
3500 Hasselt

❺ Haeren
Chaussée de Haecht 1795
1130 Bruxelles

❻ Liège
Saint Jean
Boulevard de la Sauvenière 73-75
4000 Liège

❼ Mons
Avenue Mélina Mercouri, bloc 10
7000 Mons

❽ Namur (Belgrade)
Business Center
Route de Louvain-la-Neuve 4 (boîtes 8, 9, 10)
5001 Belgrade

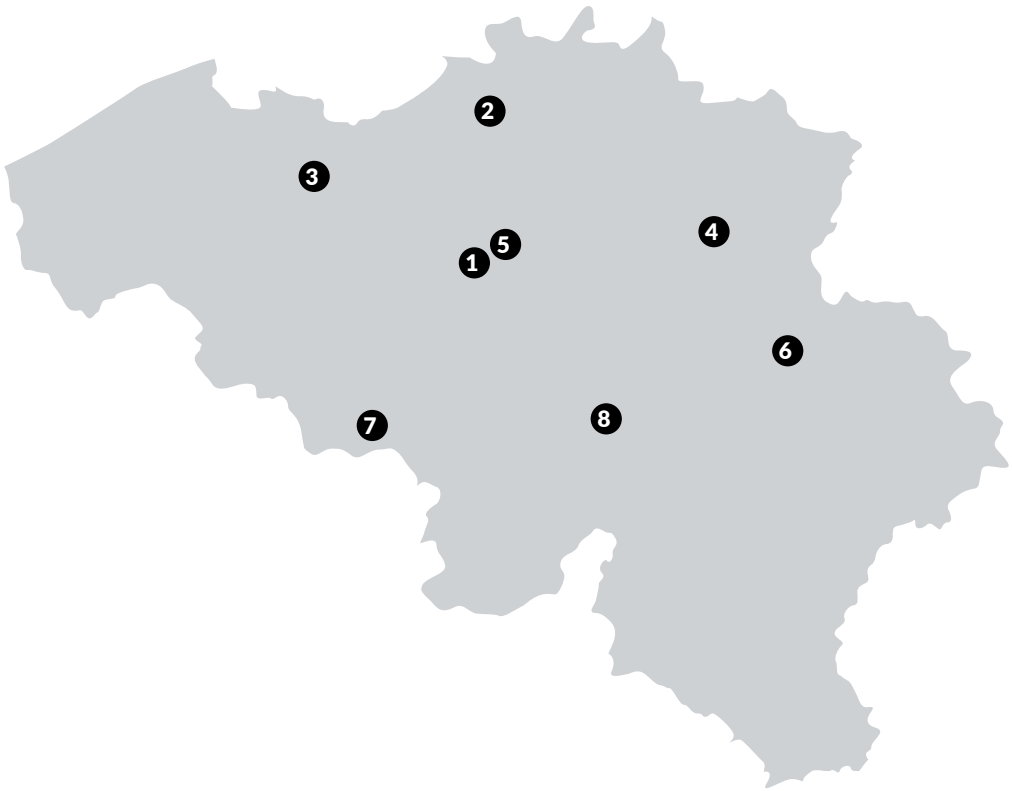

5.3. Suivez le SPF Economie et nos actions via les réseaux sociaux

Aimez notre page Facebook et recevez des conseils sur vos droits en tant que consommateur, sur la sécurité des produits, sur les activités. Suivez-nous sur Twitter ! Vous recevrez des informations concernant les droits des consommateurs, des conseils pour les entreprises et les indépendants.

https://www.facebook.com/SPFEco

https://twitter.com/spfeconomie

https://linkedin.com/company/fod-economie

5.4. Suivez les actions du service Plateau continental sur Facebook

Via sa page Facebook, vous serez tenu au courant des nouvelles recherches, de leurs résultats et du travail scientifique du SPF Economie.

https://www.facebook.com/Service-Plateau-Continental-319506274818192/

5.5. Nos nouvelles publications en 2020

Rapport d'activités 2019 de la Direction générale de la Qualité et de la Sécurité

Rapport d'activités 2019 de la Direction générale de la Qualité et de la Sécurité – Executive summary

Exploitation de sable et de gravier dans la partie belge de la mer du Nord

Exploitation de sable et de gravier dans la partie belge de la mer du Nord – la réglementation"

Conformité des balances à usage commercial - Ce qu'il faut savoir …

Campagne de contrôle artifices - Résultats 2019-2020

Campagne de contrôle Artifices - Résultats 2020

Ne gâchez pas votre fête - Utilisez les artifices en toute sécurité !

Programme national de surveillance du marché de la Belgique pour 2021

Campagne européenne de contrôle CASP2019 Batteries - Résultats belges 2019

Campagne de contrôle européenne CASP2019 jouets souples rembourrés – Résultats belges 2019

Campagne de contrôle européenne CASP2019 Jouets slimes – Résultats belges 2019

Campagne de contrôle dans le secteur du bois utilisé comme produit de construction - Rapport des contrôles 2019

Metrology for the nanotechnologies

Étalons nationaux

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
economie.fgov.be